

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. DIET Cécile - DARNEY-PATOZ Lydia - MOUGENOT Adeline - BONVALOT Régis -
CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DAUBIGNEY Fabrice.

Procurations : Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI procuration à Mme Cécile DIET
Mme Marie LONDE procuration à M. Régis BONVALOT

Absent : 1

Membres exercice = 11 - Présents = 8 - Votants = 10
Quorum : 6

Convocation : 10/03/2024 - Affichage : 10/03/2024
Date de publication : 18/05/2024

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 12/01/2024.
- 3 - Finances (Régis BONVALOT) :
 - Compte Administratif, compte de gestion 2023,
 - Affectation des résultats 2023,
 - Budget primitif 2024.
- 4 - Fiscalité 2024.
- 5 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey le Château).
- 6 - Remplacement du défibrillateur.
- 7 - Contrat 2024 CEVA PAYSAGE.
- 8 - Devis réparation du clocher.
- 9 - Renouvellement de la convention d'assistance informatique avec le SIDEC.
- 10 - Information sur l'avenir du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) du Mont Guérin.
- 11 - Questions diverses.

Début de séance : 20h05

1 - Désignation du secrétaire de séance.

M. Régis BONVALOT est le secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 12/01/2024.

- **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.**

3 - Finances :

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 mars 2024 sous la Présidence de M. Régis BONVALOT, 1er adjoint en charge du budget, pour délibérer sur différents points relatifs aux finances communales.

a. Compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (2022)		78 743,63 €		26 258,95 €		105 002,58 €
Opération de l'exercice	82 104,51 €	65 363,62 €	24 316,03 €	16 432,97 €	106 420,54 €	81 796,59 €
TOTAUX	82 104,51 €	144 107,25 €	24 316,03 €	42 691,92 €	106 420,54 €	186 799,17 €
Résultats clôturés		62 002,74€		18 375,89 €		80 378,63 €

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le maire de la présentation faite du compte administratif 2023, constate la correspondance des valeurs avec le compte de gestion 2023 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

b. Compte de gestion :

Le compte de gestion 2023 établi par la trésorerie reprend les mêmes chiffres que le compte administratif. L'année 2023 se termine avec un excédent de 80 378,63 € soit 24 624 € de moins que fin 2022.

- **Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion**

c. Affectation des résultats :

Il est proposé au conseil municipal de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 80 378,63 €, en recette dans le budget primitif 2024.

- **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation du résultat de l'exercice 2023.**

d. **Budget primitif 2024 :**

Le budget primitif se décompose comme suit :

Budget de fonctionnement, (non équilibré, mais avec des recettes supérieures aux dépenses) :

DEPENSES	Charges à caractère général	65 917 €
	Charges de personnel	15 500 €
	Opération d'ordre	3 904 €
	Autres charges de gestion courante	29 300 €
	Atténuation de produits	300 €
	Charges financières	160 €
	Virement vers section investissement	7 883 €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	122 964 €
RECETTES	Report excédent 2023	62 003 €
	Produit des services	12 934 €
	Impôts et taxes	23 000€
	Dotations et participation	21 500€
	Autres produits de gestion courante	6 000 €
	Opération d'ordre	3904 €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	129 341 €

Budget d'investissement :

	Opération d'ordre	3 904 €
	Remboursement d'emprunts	1 700 €
	Immobilisations corporelles	31 759 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	37 363 €
RECETTES	Report excédent d'investissement 2023	18 376 €
	Virement depuis section fonctionnement	7 883 €
	Dotation fonds divers, réserve	6 800 €
	Emprunts reçus	400 €
	Opération d'ordre	3 904 €
	TOTAL Recettes d'investissement	37 363 €

➤ **Après délibération, le conseil adopte le budget primitif 2024 à l'unanimité.**

4 - Fiscalité 2024

Les 3 taux actuels (Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti) datent de 2011. Afin d'éviter une forte augmentation dans les prochaines années et pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, M. le Maire propose de relever légèrement les taux d'imposition pour l'année 2024.

Après discussion, il est proposé de retenir un relèvement de chaque taux de 1 %.

- Taxe d'habitation 5,70 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- Foncier bâti : 36,60 %.
- Foncier non bâti : 19,38 %.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

5 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey le Château).

La contribution de la Commune pour l'entretien des fossés pour 2024 est fixée à 896,88 €, identique à 2023. (Cette contribution est prélevée sur les recettes fiscales et non sur le budget de la commune).

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette contribution.**

6 - Remplacement du défibrillateur

Le défibrillateur actuel a plus de 10 ans (2013) et ne peut plus être entretenu, M. le Maire propose d'en acquérir un nouveau par l'intermédiaire du Grand Dole au prix de 1 012,80 €

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité**

7 - Contrat 2024 CEVA Paysage

L'entreprise a été interrogée pour la mise en place d'un contrat de 3 ans, mais elle souhaite rester sur un contrat annuel. Le contrat 2024 s'élève à 4 860 € pour 8 à 10 tontes annuelles, 2 tailles de haies et quelques tontes 2 chemins communaux.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité**

8 - Devis réparation clocher

Le campanile (structure triangulaire recouverte de tôle au-dessus du clocher), demande des travaux de consolidation suite au soulèvement d'une plaque. Il avait déjà été réparé en 2008, mais son état se dégrade et demandera des travaux plus conséquents à moyen terme.

A court terme, 2 devis sont présentés :

- Entreprise CONTET BOUROTTE : 3 648 €
- Entreprise VCB : 5 724 €

➤ **Le conseil municipal adopte le devis de l'entreprise CONTET-BOUROTTE à l'unanimité**

9 - Renouvellement de la convention d'assistance informatique avec le SIDEC.

Il est proposé de renouveler ce contrat d'une durée de 6 ans, pour un coût de 1 946 € par an, (dont 300 € refacturé à l'Association Foncière pour utilisation des moyens informatiques).
Chaque année le contrat est renouvelé par tacite reconduction avec un maximum de 6 ans.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité**

10 - Information sur l'avenir du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) du Mont Guérin.

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de fermeture de l'école de Montmirey-la-Ville en septembre 2025. Ce choix a été fait par la communauté de communes JURA NORD qui gère cet établissement.

Différentes options sont étudiées :

- ⇒ Transfert de tous les élèves à l'école de DAMMARTIN
- ⇒ Création d'un pôle scolaire à MOISSEY pour les 4 communes du GRAND DOLE concernées (MOISSEY, PEINTRE, POINTRE et FRASNE les MEULIERES).

Dans l'option où le futur pôle scolaire de MOISSEY ne serait pas opérationnel à temps, une utilisation temporaire des locaux de l'école de MONTMIREY la VILLE serait possible.

11 - Questions diverses.

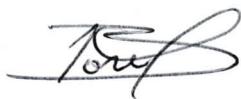
- ◆ Le comité des fêtes souhaite organiser un vide grenier le 30 juin 2024, évènement à confirmer.
- ◆ Passage d'une course cyclosportive dans la commune aura lieu le 27 juillet entre 10h30 et 12h.
- ◆ La randonnée « les 30 clochers » aura lieu le 1er septembre 2024. Le parcours passera sur notre commune dans le massif de la Serre.
- ◆ Nous sommes en attente de l'accord technique du département pour la mise en œuvre de l'écluse envisagée à l'entrée du village côté POINTRE.
- ◆ Les fenêtres (une dans le bureau de la mairie, une dans le logement locatif, ont été remplacées le 29 janvier 2024).

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 17 mai 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Régis BONVALOT



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN